

## **RN12 - Déviation de Fougères - Beaucé**

\* \*

**Concertation publique du 30 Janvier au 3 mars 2017**

\*

**Permanence du 07 Février 2017 en mairie de Beaucé**

**M. Denis CHOPIN**, lieu-dit « La Colfordière », à La selle-en-Luitré.

Constate que les variantes Sud Long présentent des tracés très impactants pour l'agriculture, et que sa propre exploitation est touchée mais relativement épargnée.

Il constate que la coupure de la voirie menant du lieu-dit « la violette » au lieu-dit « Vaux » est préjudiciable pour les circulations locales, et qu'il est souhaitable de prévoir un carrefour.

Il fait remarquer également que le carrefour sur la RD109 est situé dans un secteur accidentogène et très fréquenté, et demande de prévoir un carrefour giratoire plutôt qu'un carrefour en croix.

Il craint par ailleurs que l'arrivée de la déviation sur la rocade de Fougères via la RD798 aggrave les problèmes de congestion de trafic constatés actuellement aux heures de pointe.

**Mlle TOREL et M. FOUGERAIS**, lieu-dit « La Rivais » (EARL La Rivais), à La Chapelle-Janson

Possèdent une parcelle qui est coupée en 2 par la variante SL 2 ; ne semblent toutefois pas opposés à ce tracé.

Habitant Fleurigné, ils considèrent que Beaucé doit être dévié, mais continueront à emprunter le tracé actuel pour rejoindre Fougères.

Ils souhaitent que le tracé de la SL2 prenne pour origine le carrefour de Cimette.

**M. JEHENNE**, habitant de Beaucé

Riverain proche de la RN12, il réclame des passages piétons protégés dans la traverse de Beaucé.

Il est favorable à une déviation de Beaucé.

**M. MALLE**, exploitant agricole, au lieu-dit « La Charbonnière » à Javené (GAEC Cure-Ormeau) voit l'une de ses parcelles touchée par le tracé de chacune des variantes Sud. Il est dans cette hypothèse favorable au rachat de son exploitation dans le cadre du projet.

**M. FOUQUE**, vétérinaire, habitant au lieu-dit « La Reboursière », est également touché dans le même secteur que M. Malle par le tracé des variantes Sud ; il craint les nuisances sonores et est partisan de vendre ses bâtiments si l'une des variantes Sud était retenue.

Il déplore également un allongement de parcours pour rejoindre Fougères, et attire également l'attention sur les problèmes de congestion au niveau de la RD798.

**M. Louis Etienne CHOPIN**, lieu-dit « La Colfordière », à La selle-en-Luitré

Il critique le carrefour plan prévu sur la voie menant à Fleurigné dont l'implantation va lui provoquer des allongements de parcours préjudiciable économiquement pour son activité ; il souhaite la réalisation d'un carrefour sur la voie menant au lieu-dit « La Croix Fauvel ».

Il souhaite enfin que les PL soient autorisés dans la traversée de Beaucé, et que la déviation soit réalisée en 1ère phase à 2 x 2 voies.

**M. et Mme BLANCHET**, exploitants agricoles bio au lieu-dit « La Courie » à La Chapelle-Janson

Sont peu impactés ; signalent que le carrefour prévu sur la voie de Fleurigné sera accidentogène et préféreraient un giratoire.

Ils sont favorables à la variante SL2.

**M. et Mme TENIERE**, lieu-dit « La Petite Angevinière », à La Chapelle-Janson

Eprouvent aujourd'hui des craintes pour entrer et sortir de chez eux ; craignent les nuisances sonores compte-tenu de la proximité du giratoire prévu.

**M. LABBE**, habitant de Beaucé

Favorable à la Variante Nord, car la plus courte, impactant le moins de maisons et permettant de désenclaver Louvigné.

**Mme DOMAGNE**, exploitante agricole au lieu-dit « Bois Courrée », à La selle-en-Luitré

Les variantes sud longues ont pour effet de lui enclaver une partie de sa parcelle.

**M. et Mme DENOUAL**, habitants de Beaucé

Possèdent 3 ha de terrains qu'ils voudraient se faire acheter dans le cadre des travaux. Il leur a été conseillé de se rapprocher de la SAFER.

**M. TRAVERS** exploitant agricole au lieu-dit « La Reboursière », à La selle-en-Luitré

Son parcellaire est très impacté par chacune des variantes sud, et en particulier par la sous-variante passant au sud de la Reboursière, qu'il a découverte en réunion publique (non représentée sur le plan des variantes de la lettre d'information).

Il souhaite des précisions sur les projets d'extension de l'Aumallerie, et voudrait que le projet routier soit calé rapidement pour qu'il puisse avoir une vision sur ses perspectives d'avenir et sur la viabilité de son exploitation. Dans le cas où la sous-variante Sud Reboursière était retenue, il préférerait qu'on lui achète son exploitation.

Il s'inquiète, enfin, des difficultés de circulation entre le nord et le sud de la déviation.

**Mme DESHAYES** exploitante agricole au lieu-dit « La Micaudière », à La Chapelle-Janson et **Mme Christelle BATAIS**, représentant **Mme Annick BATAIS** et **M. Joseph PRODHOMME** habitant au lieu-dit « La Reclusais ».

Déplorent un manque global de communication : n'ont pas été associées à la concertation de 2013, et n'ont pas reçu les plaquettes d'information.

Elles considèrent que le bien-être des riverains n'est pas pris en compte dans la variante SL1, notamment dans ses aspects santé et qualité de l'air. Elles indiquent par ailleurs que 12 familles sont impactées dans le secteur la Micaudière-la reclusais.

**Mme DESHAYES** indique que l'une de ses principales parcelles utilisée pour le pâturage des vaches sera coupée par la variante SL1, et pose la question du rétablissement des cheminements qui sont quotidiens.

Elles demandent comment est compensée la dépréciation immobilière des biens et s'interrogent au final sur la pertinence d'une déviation.

A l'extrême, Madame Deshayes préférerait qu'on passe sur sa maison.

**M MOREL**, lieu-dit « Bel Air », à Javené

Riverain en bordure de la RD798, il fait remarquer qu'il a déjà de grandes difficultés pour accéder ou sortir de chez lui actuellement, et il craint que le débouché des variantes Sud n'amplifie le phénomène.

Il demande comment est traitée la dépréciation des biens du fait du projet.

**M Bertrand GERARD**, lieu-dit « Le Bois Mary », à Fleurigné

Exploite des parcelles situées au Sud du tracé des variantes Sud, au lieu-dit « Haute Cherinne », et souhaite un franchissement de la future déviation au niveau de la voie proche de « la Croix Fauvel », pour éviter des allongements de parcours et pouvoir continuer à passer par les Touches.

**M MALLE**, lieu-dit « Préaux », à La selle-en-Luitré

Aimerait que le tracé de la variante Sud court soit écarté plus au Sud pour éloigner la déviation de son habitation. Il met en avant également le fait que le tracé des variantes Sud passe sur une zone d'urbanisation à long terme.

**M HERISSET**, propriétaire en indivision, et **Mme GADBY**, exploitante, lieu-dit « Courteille », à La selle-en-Luitré

Ils gèrent une petite exploitation familiale de 7 ha, qui est impactée par le tracé commun des variantes sud.

Font connaître qu'ils ont déjà été impactés par la voirie nouvelle réalisée antérieurement le long de la voie de chemin de fer, et qui a isolé une parcelle à l'ouest de la dite voie.

Si le tracé Sud Long était retenu, demandent que le giratoire prévu à l'intersection de la déviation et de cette voie soit décalé légèrement vers l'ouest, pour préserver le parcellaire situé à l'est de la voie de desserte de l'Aumallerie.

Sont donc favorables à des variantes Nord ou Sud courte.

M. Hérisset souligne que la variante sud court aurait pu passer plus au nord, sur des terrains pollués de l'Aumallerie, au nord de la Garie

**M et Mme TALIGOT**, lieu-dit « Préaux », en La selle-en-Luitré

Exploitants agricoles, ils considèrent que la situation actuelle de la RD798, déjà saturée aux heures de pointe sera aggravée par l'afflux de véhicules provenant de la déviation.

Evoquent l'entreprise PRADAT, située dans la zone d'activités de la Guénaudière, et dont la flotte de camions transite régulièrement par le bourg de Beaucé pour rejoindre le site de la Coquetière : est-il opportun d'interdire aux PL de traverser Beaucé ?

Ils s'interrogent sur le maintien ou non du projet de voie verte, qui serait aménagée sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer.

Si la variante sud courte est choisie, ils préféreraient que le projet passe sur leur exploitation plutôt que de subir les nuisances d'une route proche.

Ils signalent que la lettre d'info, a failli leur échapper car livrée avec des prospectus publicitaires.

Ils sont favorables à la variante nord, qui intercepte moins de routes, passe près de moins de maisons, et permet de desservir la ZA de la Guénaudière.

**M. Florent MOREL**, lieu-dit « les Touches » pour l'exploitation, et « la Violette » pour l'habitation. Il a des terres de part et d'autre de la déviation Sud.

Touché personnellement lourdement par les tracés Sud Long 1 et 2 ; plus largement, constate que beaucoup d'exploitants agricoles, souvent jeunes, sont impactés.

Il souligne les fréquents transferts de matériels vers la Massurie, au siège de l'exploitation de son frère ; demande une transparence au niveau de la déviation pour éviter les détours et les allongements préjudiciables économiquement.

Souhaite que des compensations soient faites au monde agricole fortement impacté.

Il préconise de partir le plus court possible et appréhende difficilement un projet qui fait arriver une déviation sur une route départementale déjà saturée (RD798).

Signale que dans le secteur de la Motte, un bief du Couesnon n'est plus alimenté.

Rappelle que la commune de Fleurigné a déjà obtenu dans le passé une déviation du bourg, et a développé l'urbanisation le long de la nouvelle RN12.

**M. Simon GAEL** est exploitant forestier à Courteille à la Selle-en-Luîtré.

Il souhaite que la déviation ne coupe pas son accès à la route de l'Aumallerie en direction du nord de Fougères, que ce soit au stade de la bidirectionnelle comme de la 2x2 voies. Il aimerait également que la route ne passe pas en plein milieu de la parcelle 161. Il laisse un plan cadastral.

Il signale que chez son voisin il y a des tourbières et des sources naturelles, toute une zone le long de la rivière qui est classée réserve naturelle. Il y a également un puits sur la parcelle 160, il demande ce qu'il deviendra avec la déviation.

**GAEC HARDE-LELOUTRE-M** à la Chapelle-Janson.

Ils ont des champs à l'accroche de la variante sud longue 2, laquelle leur coupe des parcelles en 2. Six hectares se retrouveraient de l'autre côté de la route par rapport aux bâtiments d'exploitation.

Si une variante sud longue est retenue, ils demandent que l'accroche se fasse au niveau de Cimette.

Ils souhaitent savoir pourquoi les emprises ne sont pas tout de suite réservées pour une 2x2 voies, avec une remise aux exploitants en attendant.

Si on ne dévie pas Fleurigné, ils demandent que soit prévu un franchissement en passage inférieur ou supérieur de l'actuelle RN 12, qui est de plus en plus difficile à traverser pour les véhicules agricoles.

**M. Pierre HUBERT**, exploitant agricole aux Touches à la Selle-en-Luîtré, et **M. et Mme Michel CHOPIN**, du GAEC La Colfordière.

M. Hubert habite au sud des variantes sud longues et a des terres au nord. Il se demande ce que deviendra la route des Touches avec la déviation. Il signale que le pont de la Motte ne peut supporter que 6 tonnes.

Il préconise un franchissement de la déviation, ou un carrefour, au niveau de la Croix-Fauvel, accompagné d'une voirie latérale entre la route des Touches et la route de la Violette.

Il prend position pour la variante nord et pour un AFAP intelligent.

Il met en garde contre la constitution, du fait de la route, de parcelles en triangle, plus chères à exploiter.

M. et Mme CHOPIN ont leur siège tout près de la déviation sud longue et s'inquiètent pour la pérennité de leur exploitation.

**Mme BRINDEJONC et Mme LANGLAIS**, habitantes de Fleurigné, soulignent le caractère accidentogène de la RN 12, sur laquelle circulent des véhicules agricoles, des cyclistes, des piétons. Une déviation de Fleurigné leur paraît indispensable, les aménagements prévus dans le cas contraire insuffisants.

Elles sont favorables à la variante SL1.

Elles demandent que les riverains puissent participer au comité de suivi.

Elles s'interrogent sur les moyens dont dispose l'État pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'érection de bâtiments sur les futures emprises de la 2x2 voies.

**Mme Karine HUART**, habitante de la Lantière à Javené.

Elle souhaite savoir si l'accès des habitants du hameau sur la RD 798 serait maintenu.

Elle demande comment les maisons seront protégées du bruit du futur giratoire.